

**33e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Ethiopie**

(Genève, le 14 mai 2019)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg salue la délégation de l’Ethiopie et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation salue l’effort considérable que l’Ethiopie fournit en matière **d’accueil des réfugiés** en provenance d’Erythrée et des autres pays voisins, tout comme les récentes annonces d’une série de réformes économiques et politiques.

Pour autant, le Luxembourg reste préoccupé par la persistance de violences inter-ethniques dans différentes régions du pays, qui risquent de porter atteinte aux réformes économiques et politiques.

Le Luxembourg souhaite formuler les 3 recommandations suivantes à l’Ethiopie:

1. Abolir définitivement **la peine de mort** et ratifier **le** Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;
2. Renforcer **la capacité des mécanismes institutionnels** pour la réconciliation intercommunautaire en Ethiopie et assurer le soutien aux victimes ;
3. Promouvoir la protection des droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays et **garantir leur réinstallation ou retours, de manière volontaire, sûre et digne**.

Je vous remercie.